

Arrêté du 8 février 2011 fixant le programme de l'enseignement de mathématiques en classe de première de la série technologique « sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) » — Annexe

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	01/01/2019
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	MENE1104152A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023628489

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] L'appropriation des concepts se fait d'abord au travers d'exemples avant d'aboutir à des développements théoriques, à effectuer dans un deuxième temps. [...] Aucun développement théorique n'est attendu. La notion d'orthogonalité d'une droite et d'un plan est introduite à cette occasion. [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Vu le code de l'éducation ; Vu l'arrêté du 27 mai 2010 relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, série « sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) » ; Vu l'avis du comité interprofessionnel consultatif du 4 février 2011 ; Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 9 décembre 2010, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE MENE1104152A du 1 janvier 2019, « Arrêté du 8 février 2011 fixant le programme de l'enseignement de mathématiques en classe de première de la série technologique « sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) » – Annexe ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023628489> (consulté le 30 août 2026).